

Image not found or type unknown



Demande d'argent de mon proprietaire suite a demenagement

Par **Saigneur Axel**, le **07/03/2010** à **15:57**

Bonjour,

Suite a mon déménagement, mon proprietaire me reclame 3000 € de frais de remise en état de mon studio (32M2 - 260 € de loyer). Sachant qu'il n'est pas le proprietaire avec lequel j'ai signé le bail il y a 8 ans, car il a racheté le logement entre temps et qu'il me reclame cette somme pour la refection du sol (lino) et des murs (peinture a refaire), est-ce que je uis dans l'obligation de regler c qu'il me demande ou doit-il se contenter de la caution equivalente a 1 mois de loyer ?

Je vous remercie de me donner une réponse à cette question , car la somme qu'il me demande me parait enorme au vu de la surface de l'appartement.

Cordialement
Alexandre Almeras.